

COMITÉ SYNDICAL

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

[SIEGE27.FR](https://siege27.fr)





-
**DÉSIGNATION
DU SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**
-

-
SOMMAIRE
-

I. INSTITUTION

II. FINANCES

III. CONCESSIONS

IV. COMPÉTENCES

V. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

VI. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU SYNDICAL

VII. INFORMATIONS DIVERSES



1

-
INSTITUTION
-

INSTITUTION

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2024

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit soumettre le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 1^{er} juin 2024 à l'approbation des délégués syndicaux.

Après validation, ledit procès-verbal sera adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée par voie dématérialisée. En date du **07 juin 2024**, la liste des délibérations a été mise en ligne sur le site internet du SIEGE 27.

Il est demandé au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} juin 2024.



2

-
FINANCES
-

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **25 781 500 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	PROJET BP 2025	VARIATION %
Part Communale TICFE	13 000 000 €	12 600 000 €	-3%
Redevance R2 (Electricité)	3 450 000 €	3 940 000 €	+14%
Redevance R1 (Electricité et Gaz)	1 970 000 €	1 930 000 €	-2%
Redevance Occupation Domaine Public Communal	260 000 €	263 000 €	+1%
Redevance Occupation Réseau – Fibre	30 000 €	10 000 €	-67%
Participations Communes - Travaux Télécom	2 700 000 €	2 700 000 €	-
Participations Communes – Maintenance EP	1 000 000 €	1 200 000 €	+20%
Participations Communes - Fourniture énergie EP	2 700 000 €	2 000 000 €	-26%
Subventions / Fonds de concours – CEP et Bois	550 000 €	510 000 €	-13%
Recettes IRVE / Stations Hydrogène	462 500 €	400 000 €	-13%
Atténuation de Charges	35 000 €	90 000 €	+157%
<i>Autres recettes diverses</i>	145 000 €	138 500 €	
TOTAL	26 302 500 €	25 781 500 €	-

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	PROJET BP 2025	VARIATION %
Charges à caractère général	9 837 500 €	9 561 300 €	-3%
<i>Dont Travaux réseau de télécommunications</i>	4 600 000 €	4 300 000 €	-7%
<i>Dont Maintenance EP</i>	997 000 €	1 150 000 €	+15%
<i>Dont Fourniture Energie EP</i>	2 100 000 €	2 000 000 €	-5%
<i>Dont Maintenance IRVE (y compris énergie)</i>	430 000 €	430 000 €	-
<i>Dont Maintenance Hydrogène</i>	660 000 €	675 000 €	+2%
<i>Dont autres charges à caractère général</i>	1 050 500 €	1 006 300 €	-4%
Charges de personnel	2 973 000 €	3 100 500 €	+4%
Reversement TCCFE/TICFE aux Villes urbaines	3 300 000 €	3 100 000 €	-6%
Autres charges de gestion courante	159 100 €	160 907 €	+1%
Fonds de concours communes (rénovation bâtiments)	500 000 €	400 000 €	-20%
Virement à la section d'Investissement	9 395 900 €	8 240 293 €	-12%
Autres dépenses diverses / Amortissements	137 000 €	1 218 500 €	
TOTAL	26 302 500 €	25 781 500€	-

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **34 189 393 €** (en hausse de 2 % par rapport à 2024) opérations d'ordre comprises.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	PROJET BP 2025	VARIATION %
FACE	3 700 000 €	3 780 000 €	+2%
Contribution Enedis Effacement (Art.8)	800 000 €	750 000 €	-6%
Contribution Enedis Extension (PCT)	1 000 000 €	850 000 €	-15%
Contribution Enedis PCRS	-	570 000 €	+100%
Contribution Particuliers Extension	500 000 €	750 000 €	+50%
Participations Communes - Travaux Réseaux + PCRS	5 300 000 €	5 160 000 €	-3%
Participations Coordination travaux	400 000 €	2 600 000 €	+550%
Subventions Europe/Etat/Région/Autres	450 000 €	435 600 €	-3%
FCTVA	5 200 000 €	5 200 000 €	-
Emprunt	4 000 000 €	4 500 000 €	+13%
Virement de la Section de Fonctionnement	9 395 900 €	8 240 293€	-12%
Revente à SEM parts SA de Projet	1 495 000 €	-	-
<i>Autres recettes diverses / Amortissements</i>	1 395 000 €	1 353 500 €	
TOTAL	33 635 900 €	34 189 393 €	+2%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	PROJET BP 2025	VARIATION %
Travaux Réseaux	30 800 000 €	28 600 000 €	-7%
<i>Dont Renforcement/Effacement Electricité Rural</i>	17 000 000 €	16 000 000 €	-6%
<i>Dont Eclairage Public Rural</i>	6 300 000 €	5 800 000 €	-8%
<i>Dont Extension Rural</i>	2 500 000 €	2 000 000 €	-20%
<i>Dont Effacement et Eclairage Public Villes B</i>	3 100 000 €	3 100 000 €	-
<i>Dont Effacement Villes A</i>	1 200 000 €	1 000 000 €	-17%
<i>Dont Travaux liés à la maintenance EP</i>	300 000 €	300 000 €	-
<i>Dont Travaux en coordination</i>	400 000 €	400 000 €	-
Travaux Chaufferies Bois	-	2 200 000 €	+100%
Stations Hydrogène	100 000 €	160 000 €	+60%
Bornes de recharge (IRVE)	350 000 €	50 000 €	-86%
Participations aux extensions réseau Gaz	250 000 €	150 000 €	-40%
Participations aux projets éoliens/PV/SEM	700 000 €	-	-
Dotation au budget annexe	-	344 000 €	+100%
Logiciels et patrimoine (EP)	290 000 €	180 000 €	-25%
PCRS	-	1 500 000 €	+100%
Subventions aux Communes – transition énergétique	120 000 €	100 000 €	-17%
Investissements logistiques (véhicules, locaux et mobilier)	140 000 €	121 000 €	-14%
Autres dépenses diverses / Amortissements	885 900 €	784 393 €	
TOTAL	33 635 900 €	34 189 393 €	+2%

Il est proposé au Comité syndical de voter le budget primitif 2024.

FINANCES BUDGET ANNEXE DU SPIC PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE 2025

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le Budget Annexe dont les inscriptions sont réduites comme indiqué ci-dessous :

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
EXPLOITATION			
Dépenses	55 000.00 €	35 000.00 €	90 000.00 €
Recettes	82 000.00 €	8 000.00 €	90 000.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	411 000.00 €	88 000.00 €	499 000.00 €
Recettes	384 000.00 €	115 000.00 €	499 000.00 €

Détaillées ci-dessous concernant les dépenses :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
20 000 €	Compte 6156 Opérations de maintenance des panneaux photovoltaïques installés	400 000 €	Chap. 23 Immobilisations en matière d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics
21 500 €	Compte 617 Frais d'études	11 000 €	Chap. 20 Acquisition de logiciels de supervision à distance des installations
3 500 €	IFER, TURPE et abonnements aux logiciels de gestion et supervision de la production	€	Chap. 13 Subvention à percevoir sur les travaux réalisés
10 000 €	Chap. 65 Abonnement « Cloud »		
35 000 €	Chap. 042 Dotation aux amortissements des installations réalisées		

Le Projet de Budget Annexe synthétisé ci-dessus s'élève à 589 000 €.

Il est proposé au Comité syndical de voter le budget Annexe de Production d'Énergie Renouvelable.

-

FINANCES

LIGNE DE TRÉSORERIE 2025

-

L'irrégularité de la perception des recettes et des règlements à effectuer ainsi que l'accélération du rythme des travaux par le SIEGE peuvent conduire ponctuellement à une insuffisance de trésorerie.

Pour faire face à ces difficultés momentanées, et comme les années précédentes, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie, **d'un montant maximal de 5 000 000 € pour 2025.**

Il est proposé de retenir ce montant maximum sachant qu'au regard de l'amélioration de la situation de trésorerie constatée ces dernières années, il ne sera probablement pas nécessaire de souscrire de contrat cette année ou pour un montant moindre si le besoin se manifeste.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la ligne de Trésorerie 2025 à hauteur de 5 millions d'€ maximum.

- FINANCES -

AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS 2025

Au-delà de l'exercice des missions historiques du syndicat, les investissements prévus au Budget Primitif 2025 nécessitent la mobilisation de crédits exceptionnels afin de financer notamment les opérations d'investissement liées à la transition énergétique et au développement des nouvelles missions du SIEGE.

De ce fait, il y a lieu de prévoir, afin d'assurer le financement de ces investissements, la souscription d'un emprunt à hauteur d'un maximum de **4,5 M€** permettant de maintenir un niveau d'investissement identique aux exercices précédents sur les réseaux.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la souscription d'un emprunt pour la réalisation des investissements 2025 dans la limite de 4,5 millions d'€.



3

-
CONCESSIONS
-

CONCESSIONS PRÉSENTATION DU CRAC 2023 ENEDIS - EDF

ENEDIS

CLIENTS DE LA CONCESSION :

- **332 855 consommateurs** HTA et BT
- Augmentation de **0,70%** par rapport à 2022
- Acheminement : **3 362 GWh**
- Répartition énergie BT : **2 170 GWh**
- Répartition énergie HTA : **1 192 GWh**
- Recettes : **146 376 K€**

PATRIMOINE ET EVOLUTION :

- Réseau HTA : **8 113 km**
- Augmentation de **15 km** par rapport à 2022
- Réseau BT : **8 468 km**
- Augmentation de **47 km** réseau BT depuis 2022
- Réseaux fils nus BT : **466 km (dont 150 km de faible section)**
diminution de 12,1% en 2023 (priorité en terme de résorption)

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- Compte de résultat négatif : - **5 208 K€** dont contribution à l'équilibre
- Au 31 décembre 2023, les données en K€ étaient les suivantes :

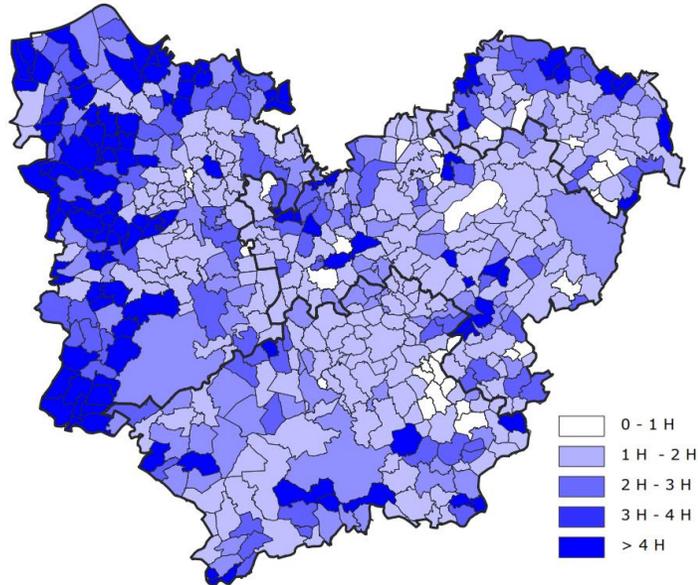
	2023
Valeur brute comptable	1 053 833
Valeur nette comptable	580 271
Amortissements	473 562
Provisions constituées	63 515
Valeur de remplacement	1 438 936

CONCESSIONS PRÉSENTATION DU CRAC 2023 ENEDIS - EDF

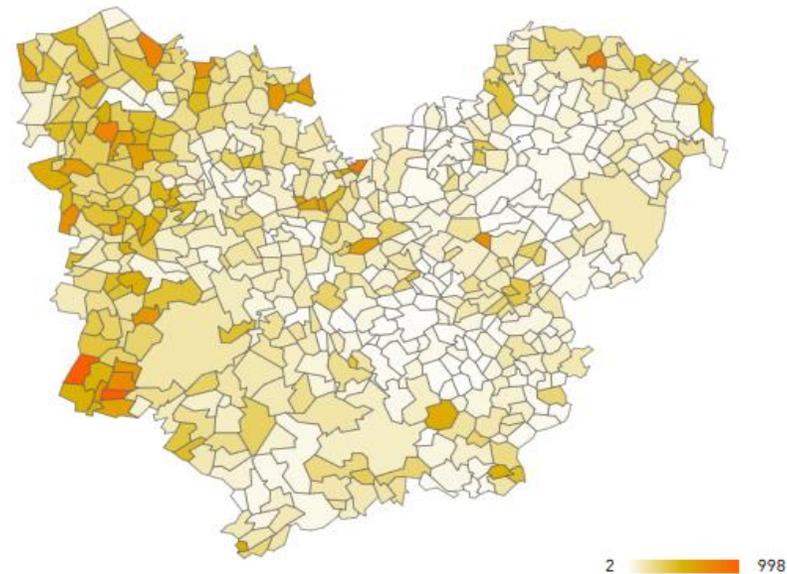
La continuité de fourniture et le critère B

Année d'observation	B incident PS Hix	B incident HTA Hix	B incident BT Hix	B incident Hix	B Travaux	B HIX hRTE	B Exceptionnel	B RTE	BTCC*
2019	2,5	65,1	14,0	81,6	17,2	98,8	1,8	0,9	101,5
2020	4,8	46,4	9,8	61,1	20,0	81,1	15,3	0,0	96,4
2021	1,2	27,6	10,6	39,4	16,9	56,3	66,3	0,3	122,9
2022	2,6	55,9	11,3	69,8	16,8	86,6	1,2	0,2	88,0
2023	1,2	33,8	12,6	47,5	18,2	65,8	65,5	0,6	131,9
National 2023	1,4	38,9	14,7	55	17,9	72,9	50,9	2,7	126,6

Critère B incidents HTA TCC par commune 2021-2023



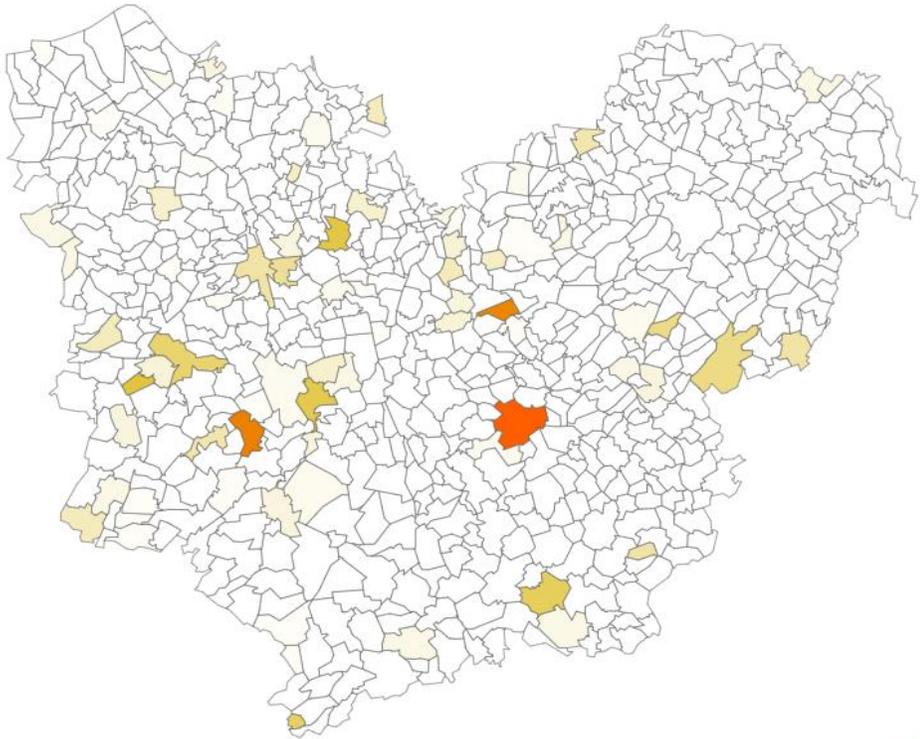
Critère B incidents BT TCC par commune 2021-2023



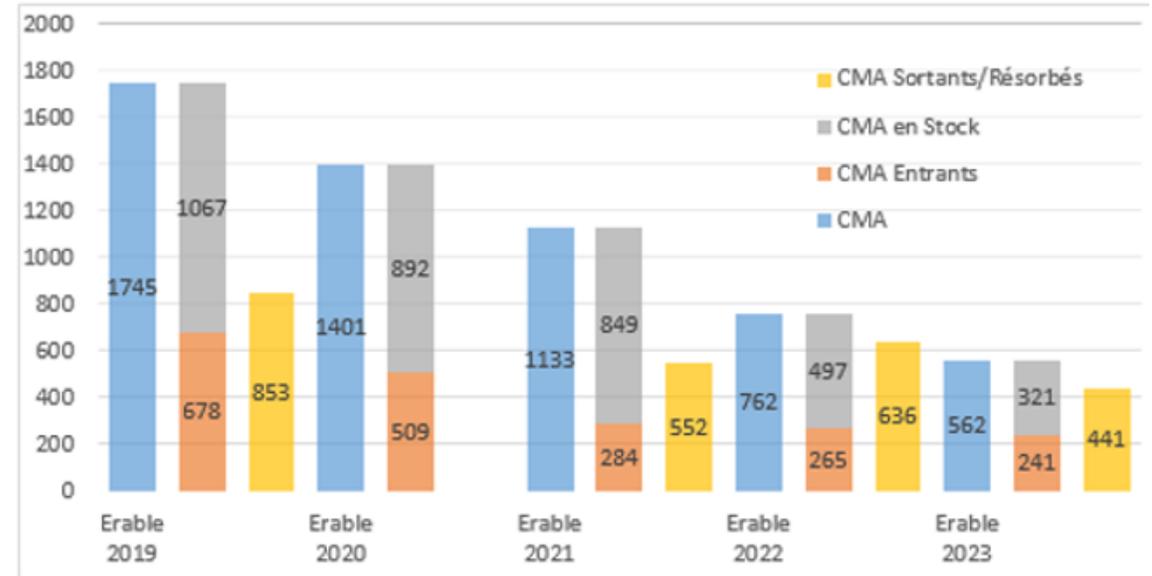
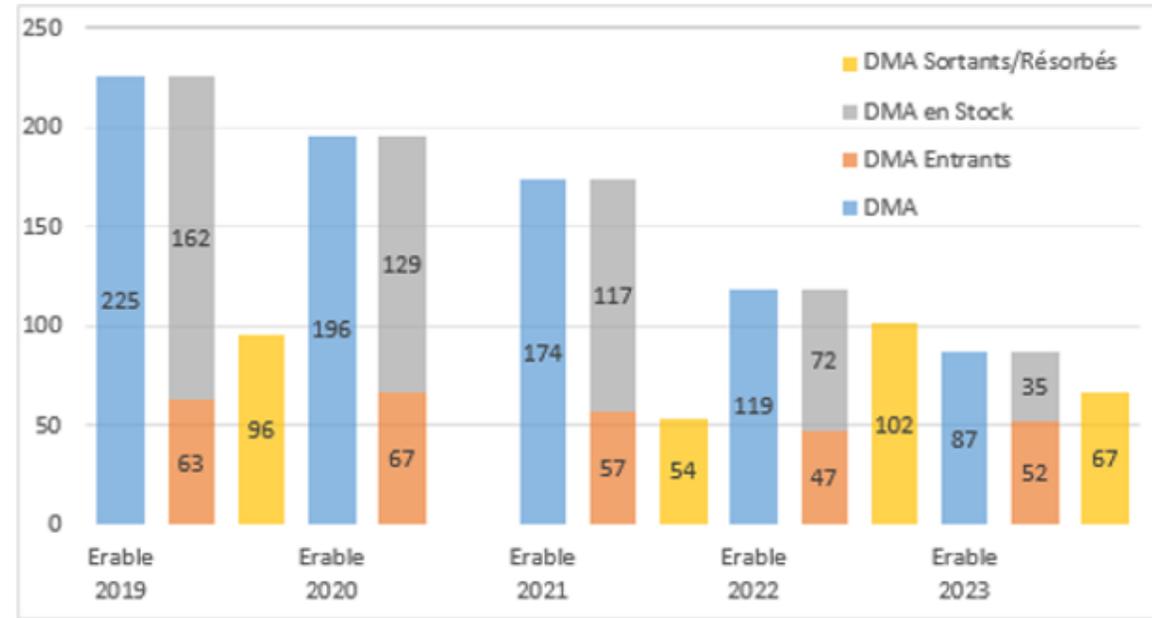
CONCESSIONS

LA TENUE DE LA TENSION

Nombre de clients mal alimentés et % par rapport aux clients de la commune à fin 2023



Le niveau de qualité dans l'Eure respecte les seuils fixés par le décret qualité (3%)



CONCESSIONS PRÉSENTATION DU CRAC 2023 ENEDIS - EDF

EDF

Les données transmises concernent l'activité d'EDF strictement limitée aux tarifs encadrés par la loi, le reste de l'activité ne relevant pas du cahier des charges de la concession.

TARIFS BLEUS

	2021	2022	2023	Variation
Nombre de clients	198 054	194 445	190 513	-2 %
Energie vendue en GWH	1 237	1 147	1 073	

CHÈQUE ÉNERGIE

	2021	2022	2023	Variation
Nombre de clients bénéficiaires	16 340	16 445	16 500	+ 0,3%

FOND DE SOLIDARITÉ VERSÉ AU DÉPARTEMENT

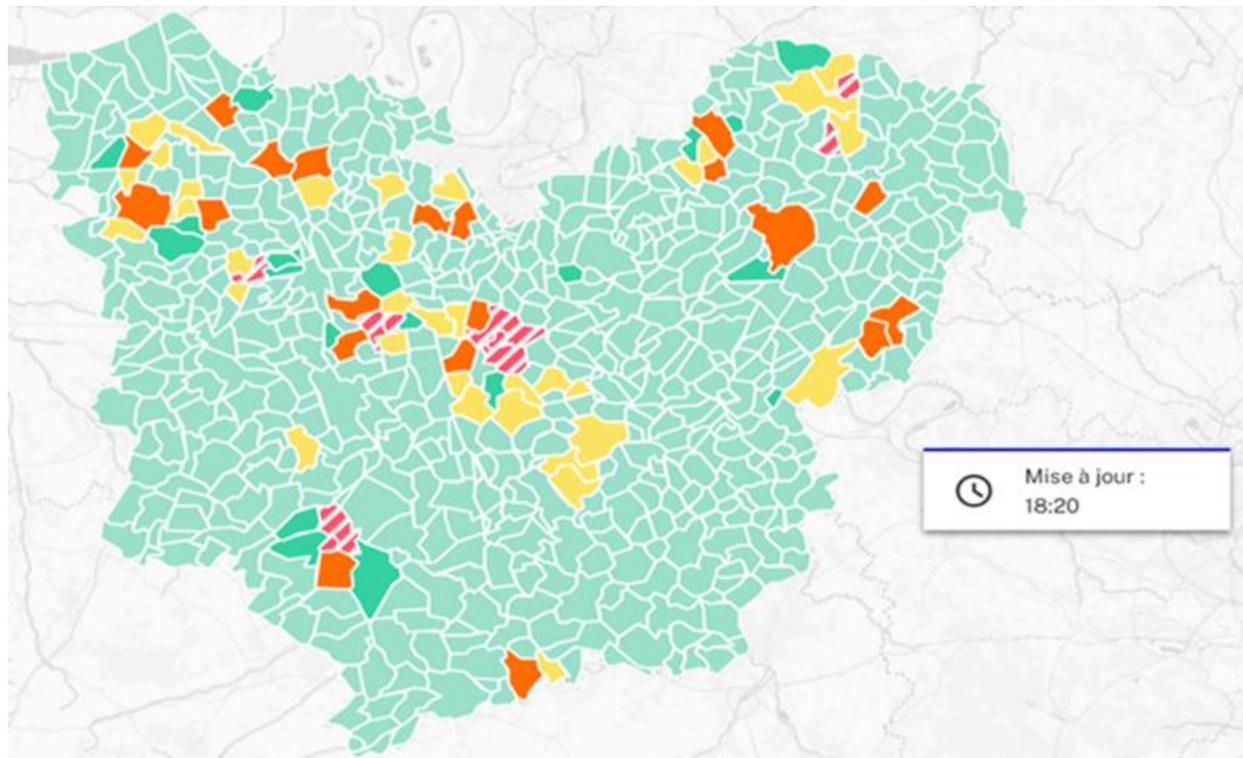
	2021	2022	2023
Montant versé par EDF	155 000 €	155 000 €	155 000 €

Il est proposé à l'assemblée d'acter la présentation du CRAC ENEDIS / EDF et de valider les éléments des rapports d'activités pour l'exercice 2023. Cette validation n'emportera pas pour le concessionnaire un droit sur les résultats de l'audit du réseau HTA/BT en cours de finalisation à l'échelle de la concession.

CONCESSIONS

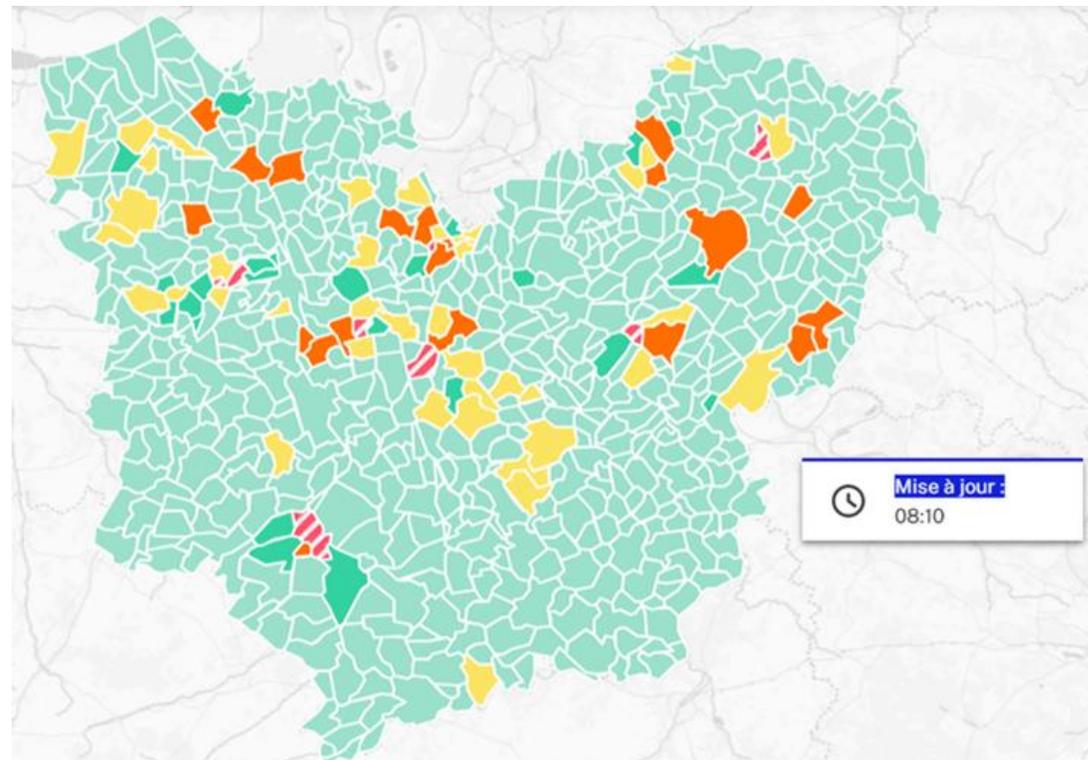
TEMPÊTE CAETANO

JEUDI 21 NOVEMBRE A 18H30



A 16H00 : 11 000 Clients coupés
90 communes impactées

VENDREDI 22 NOVEMBRE A 08H00



A 08H00 : 7 000 Clients coupés
65 techniciens sur le territoire
15 techniciens en renfort de la PICARDIE
4 équipes prestataires d'Enedis en appui

CONCESSIONS PRÉSENTATION DU CRAC 2023 GAZ

GRDF / ANTARGAZ / GEDIA

NOMBRE DE CONSOMMATEURS

Au 31 décembre 2023, **81 519 consommateurs**, soit - 526 par rapport à l'an dernier, répartis comme suit :

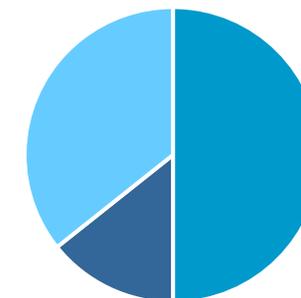
- **GRDF** : 79 777
- **GEDIA** : 295
- **ANTARGAZ ENERGIES** : 447

PATRIMOINE

Le patrimoine en km est de 2 237 km (+54 km) sur les communes concédées du département répartis selon les concessionnaires :

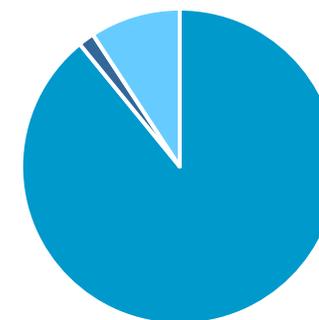
- **GRDF** : 2 189 km
- **GEDIA** : 20 km
- **ANTARGAZ ENERGIES** : 28 km

CONTRATS



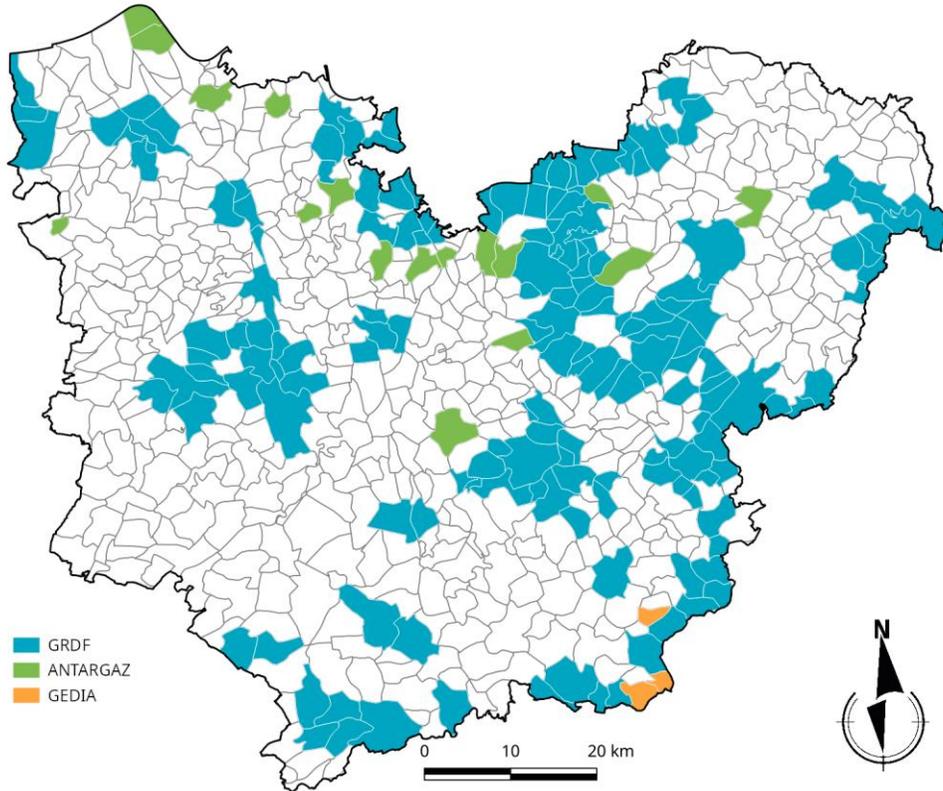
■ GRDF (7) ■ GEDIA (2) ■ ANTARGAZ ENERGIES (5)

COMMUNES



CONCESSIONS PRÉSENTATION DU CRAC 2023 GAZ

Communes concédées dans l'Eure



Nombre de clients GAZ	80 519
Population des 184 communes desservies	410 947 <i>soit 68,6 % de la population totale du département</i>
Nombre de clients / population des communes desservies	19,60 %

Après présentation au Bureau Syndical le 04/10/2024 dernier, il est proposé à l'assemblée de prendre acte des éléments précédemment présentés et de valider les comptes-rendus annuels des concessionnaires gaz pour l'exercice 2023.



4

-
COMPÉTENCES
-

RÉSEAUX

Adaptation des modalités d'investissement du SIEGE – Réseau de distribution publique d'électricité

Les ressources affectées par le SIEGE aux opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage sont prioritairement le **FACE** (ligne budgétaire adoptée chaque année par le Parlement), les **contributions des communes** membres dont le taux diffère selon la nature du programme, la **redevance d'investissement dite « R2 »** versée par Enedis, le FCTVA et **la part communale de la TICFE**.

En contrepartie et au titre du contrat de concession, le SIEGE assure la **maîtrise d'ouvrage en zone rurale** pour :

- **La résorption des fils nus** avec l'objectif d'une résorption totale à l'horizon 2035 ;
- **Les renforcements des réseaux** parmi lesquels la distinction existe localement entre les **renforcements prioritaires** issus des données fournies par ENEDIS chaque année, et les **renforcements préventifs** (contrainte ΔU comprise entre -3 et 0 et contrainte poste comprise en 80% et 100%) sont repérés dans une logique d'anticipation de la consommation sur les départs concernés ;
- **Les effacements de réseau**, parmi lesquels le SIEGE distingue **les coordinations** (financées à 20% par les communes) et les effacements de confort dits de **« sécurité-environnement »** (financés à 30% par les communes) ;
- De manière accessoire **l'effacement du réseau HTA coordonné** à l'effacement du réseau basse tension ;
- **Les extensions de réseau**, investissement rendu obligatoire du fait de la loi et du contrat de concession en zone rurale.

Pour la réalisation de ces missions, les recettes évoquées ci-avant sont contraintes, et la part communale de la TICFE, en baisse sur les prochains exercices, doit également être affectée aux autres politiques publiques non ou très partiellement financées.

RÉSEAUX

Adaptation des modalités d'investissement du SIEGE – Réseau de distribution publique d'électricité

Aussi, afin d'assurer le maintien d'un fort niveau d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, il est proposé au comité de rationaliser les modalités d'intervention du SIEGE sur ces items en retenant les propositions suivantes dès la programmation des travaux 2025 qui devrait être arrêtée lors de la prochaine réunion du Bureau Syndical :

- Résorption des Fils Nus (faible et moyenne sections confondues) : au regard des objectifs rappelés ci-avant, il est proposé de maintenir une enveloppe de 4 000 K€ pour les deux prochaines années. En contrepartie, et afin de maîtriser totalement la dépense par EPCI, il est suggéré d'abandonner la départementalisation du programme fil nu faible section. La contribution des communes à ce programme serait maintenue à 7% du montant HT des travaux réalisés.
- Les renforcements prioritaires : concerneraient les départs dont le delta U est > 0 et la contrainte de poste est > 110% pour tenir compte des impératifs du CAS-FACE et retenir la qualification retenue par Enedis depuis plusieurs exercices. La contribution des communes à ce programme serait maintenue à 7% du montant HT des travaux réalisés.
- Les renforcements préventifs : concerneraient les départs dont le delta U est compris entre -3 et 0 et la charge du poste > à 90%. La contribution des communes est fixée à 20% du montant HT des travaux, et le FACE financerait ces ouvrages au titre du sous-programme effacement.
- Les effacements de réseau : il est proposé de jumeler les coordinations et les opérations de sécurité-environnement avec un taux de contribution communale unique de 30 % du montant HT des travaux réalisés. Afin d'optimiser au mieux les ressources de financement hors fonds propres, il serait souhaitable de réduire l'investissement consenti sur cet item à 5 700 K€ (au lieu d'une moyenne de 6 400K€ sur 2023 et 2024).

RÉSEAUX *Adaptation des modalités d'intervention du SIEGE – Éclairage public*

Hors villes A, toutes les communes ont transféré au SIEGE 27 la compétence optionnelle « investissement de l'éclairage public » et à ce jour, **207 communes** lui en ont confié l'exploitation.

S'agissant de l'investissement :

En 2023 et 2024, le programme de travaux d'éclairage public dépasse les **8 M€** en raison d'un nombre d'opérations d'effacement plus important que les années précédentes et d'une accélération du passage en LED des luminaires SHP fondée sur une logique d'économie d'énergie.

Afin d'assurer le maintien d'un niveau d'investissement sur le réseau d'éclairage public conforme aux attentes exprimées par les communes, il est proposé au comité de rationaliser les modalités d'intervention du SIEGE à compter de la programmation 2025 sur les points suivants :

- **Eclairage Public Coordonné** : la réduction du nombre d'opérations de renforcement et d'effacement de réseau prévue en 2025 devrait mécaniquement alléger la charge de l'investissement sur l'EP coordonné autour de 3 300 K€ (au lieu de 4 300 K€ en 2024) à partir de 2026. Des mesures correctives consistant à relever la contribution des communes qui est aujourd'hui de 20% du montant HT des travaux réalisés, ne sont de ce fait pas proposées pour 2025, mais pourraient intervenir en cas de non-respect de ce plafond d'investissement,

- **Eclairage public isolé** : il est proposé la suppression du programme « Lampes à vapeur de mercure » (- 150 K€) ainsi que de la bonification pour les horloges astronomiques. La contribution des communes à ces travaux est donc uniformisée à hauteur de 40% du montant HT des travaux réalisés.

RÉSEAUX *Adaptation des modalités d'intervention du SIEGE – Éclairage public*

S'agissant de la Maintenance de l'Éclairage Public :

Créée à titre optionnelle en 2007, cette compétence s'exerce sur **207 communes en 2024** qui ont par vagues successives (**89 en 2009**) transféré au SIEGE 27 cette mission intégrant les visites d'entretien, le renouvellement périodique des sources lumineuses, les dépannages et réparations (comprenant mises en sécurité), la cartographie du patrimoine, la réponse aux DT-DICT et l'exécution de travaux sur les ouvrages principalement.

Les dépenses du service dépassent le volume de recettes associées du fait de contraintes nouvelles (géoréférencement des réseaux) et de l'évolution des prix de prestation et de fourniture.

Afin de retrouver un niveau d'équilibre plus satisfaisant et conforme aux dispositions du CGCT s'agissant de l'exercice de compétences optionnelles, il est proposé d'augmenter la contribution des communes adhérentes qui passerait de 20 € à 25 € par point lumineux de type LED et à 28 € pour les SHP (dont la fin est annoncée fin 2027).

RÉSEAUX

Convention avec Eure Normandie Numérique et Eure Normandie Numérique THD pour la réalisation des extensions coordonnées des réseaux

Avec le déploiement du réseau fibre optique et l'abandon progressif du réseau cuivre, Orange a manifesté son souhait de dénoncer la convention **liant les 2 parties au 1er avril 2025.**

Pour assurer l'extension du réseau fibre optique en souterrain dans les mêmes conditions que le réseau cuivre, **il est nécessaire de prolonger ce dispositif avec les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique dans le département.**

A ce titre, il est proposé au Comité syndical de conclure **une convention avec Eure Normandie Numérique et son délégataire Eure Normandie Numérique THD pour poursuivre ce déploiement**, dans des conditions identiques à celles précédemment convenues avec Orange, à savoir :

- La convention s'applique aux travaux de desserte de nouvelles parcelles destinées à la construction, pour lesquelles l'extension du réseau électrique et du réseau de communications électroniques sont nécessaires, mais ne s'applique pas dès lors que l'un des 2 réseaux court déjà au droit de la ou des parcelles considérées,
- Le SIEGE s'engage à poser, sur toute la longueur de son projet les fourreaux nécessaires, et à ce titre, assure la maîtrise d'ouvrage du projet (notamment réalisation de la tranchée, réfections, réalisation des infrastructures communes de génie civil, pose des installations de communications électroniques – fourreaux et coudes - en domaine public,
- En contrepartie, ENNTHD fournira l'ensemble des matériels nécessaires (fourreaux, coudes, chambres, regards...) et réalisera les études spécifiques nécessaires,
- La propriété des tranchées et infrastructures communes sera du ressort du SIEGE, alors que les installations de télécommunications resteront propriété d'Eure Normandie Numérique.

Cette convention serait conclue pour **une période initiale de 12 mois**, avec reconduction tacite pour une période indéterminée.

Il est proposé au Comité syndical de signer la convention avec Eure Normandie Numérique et son délégataire Eure Normandie Numérique THD pour poursuivre ce déploiement, dans des conditions identiques à celles précédemment convenues avec Orange.

MOBILITÉ *Adaptation des modalités d'intervention du SIEGE – Mobilité électrique*

Au réseau primaire de **136 bornes implantées** dès 2017, ont été procédés les ajustements en termes d'investissement dont **en 2024** l'installation en cours de **13 bornes semi rapides** (DC 30KW) en vue d'accélérer le temps de charge dans les secteurs géographiques les plus pertinents en termes de fréquentation et d'aménagement de l'espace.

Adopté en 2023, le schéma directeur des IRVE ne prévoit pas d'autres investissements complémentaires d'ici 2025, date de sa révision. Le parc actuel suffit largement à l'itinérance et aux déplacements des véhicules électriques qui se rechargent encore aujourd'hui **à 90% à domicile**. En sus du parc public essentiellement porté par le SIEGE 27, l'initiative privée a investi le marché de la borne rapide (**près de 200 points de charge existants en 2024**) et la borne domestique (pour les entreprises obligées notamment).

Ne subsistent alors que deux problématiques ayant l'une et l'autre un caractère très local :

- Inscrit dans la loi LOM, le **droit à la prise** oblige la collectivité à rechercher les moyens de permettre à l'utilisateur dépourvu de solution à domicile de se recharger sur le domaine public. La territorialité de ce droit invite à **relever la contribution des communes à son niveau maximum, soit 75% du montant de l'investissement, tout en maintenant sa contribution à l'exploitation à 100%**.
- **L'équipement des parkings publics communaux** : (limité aux parkings en création ou en rénovation lourde et au pré-équipement). Dans l'hypothèse où l'installation de bornes devient obligatoire, la contribution des communes concernées mériterait d'être réévaluée comme en matière de droit à la prise en ce que ces parkings servent d'abord au rayonnement de leur territoire.

Il est rappelé à cette occasion que le coût de l'exploitation de ces nouvelles infrastructures sont intégralement mis à la charge du demandeur.

Il est proposé au comité syndical, au regard des perspectives évoquées ci-avant et s'agissant d'équipements localisés (à l'échelle infra-communale) et ciblés (PDC lents) de réévaluer la contribution des communes demanderesse à hauteur de 75% du montant HT des travaux et fournitures.

ASSOCIATION WATT'EURE

Désignation d'un représentant suppléant

Cette association créée à l'initiative du SIEGE 27 et régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet de favoriser le développement de l'autoconsommation collective sur le territoire du département de l'Eure et de constituer la Personne Morale Organisatrice (PMO) prévue à l'article L315-2 du Code de l'énergie qui doit rassembler l'ensemble des producteurs et consommateurs.

Les membres fondateurs de l'association sont :

- le SIEGE 27 ;
- la commune de Saint-Georges-du-Vièvre ;
- la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge ;

dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective mené par le biais d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du camping municipal de Saint-Georges-du-Vièvre.

Les Statuts de l'association prévoient, pour chaque membre personne morale, la désignation d'un titulaire et d'un suppléant afin de les représenter à l'Assemblée générale.

Il convient donc de nommer un représentant suppléant à l'Assemblée générale. Il est proposé au Comité Syndical de désigner XXXX.

SEM TEE 27 *Rapport des élus mandataires*

La SEM TRANSITION EUROISE ENERGIES (TEE 27) **a été créée le 6 octobre 2023** et a pour finalité principale le développement et/ou la réalisation et/ou l'exploitation, directement ou indirectement d'ouvrages de production et/ou de distribution d'énergie d'origine renouvelable.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de **9 membres dont 6 représentants pour le SIEGE 27** (M. Xavier HUBERT, M. Frédéric DELAMARE, M. Jean-Pierre DUVERE, M. Rénald HAMEL, M. Jean-Marc MOGLIA et M. Arnaud MABIRE).

Conformément à l'article L1524-51 du CGCT, un rapport annuel est présenté au Comité Syndical par les membres élus du Conseil d'administration de la SEM.

Ce rapport annuel a pour objectif de :

- Renforcer l'information et le contrôle de l'organe délibérant ;
- S'assurer que la SEM TRANSITION EUROISE ENERGIES agit en conformité avec les positions et les actions engagées par le SIEGE 27.

Les principales mesures adoptées en 2023 :

- Capital social fixé à sa création à 5 M€, libéré conformément au CGCT à hauteur de 50% le 06/10/2023, soit un impact financier pour le SIEGE 27 de 1 875 K€.

Les principales activités et opérations en 2023 :

- **06/10/2023** : Assemblée Générale constitutive et conseil d'administration. Les principales décisions ont porté sur :
 - La mise en place du Comité d'investissement, consulté pour tout projet sur les aspects techniques, juridiques et financiers,
 - L'adoption des statuts de la SEM préalablement validés par chaque actionnaire,
 - La nomination du Commission aux comptes, de l'expert-comptable et du Directeur Général.
- **Examen des perspectives d'investissement pour 2024** :
 - Acquisition des actions détenues par le SIEGE 27,
 - Libération du capital social.

SEM TEE 27 *Rapport des élus mandataires*

- **Relation entre la SEM et le SIEGE 27 :**

- Convention de mise à disposition de moyens conformément à la délibération du SIEGE 27 du 25/11/2023,

- **Participation au capital d'autres sociétés :** NEANT.

- **Risques et incertitudes :** NEANT.

- **Procédure de prévention et de protection d'atteinte à la probité :**

- La SEM respecte les règles applicables aux marchés publics.

- **Contrôle :**

• *Externe :*

- Les délibérations et les procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administrations sont transmis au contrôle de légalité qui n'est pas intervenu en 2023,
- Les comptes 2023 sont certifiés par le Commissaire aux comptes.

• *Interne :*

- Le Directeur Général valide tous les documents,
- Accompagnement juridique avec le Cabinet ADALTYS et comptable avec A2C expert-comptable.

- **Situation financière :**

- Le premier exercice se clôturant le 31/12/2024, la 1^{ère} situation financière et la répartition du chiffre d'affaires seront présentées dans le rapport des élus mandataire 2024.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport 2023 des élus mandataires de la SEM TRANSITION EUROISE ENERGIES.



5

-
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise à jour du tableau des effectifs

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	5	4	
TOTAL		21	19	1

Filière administrative :

Au 01/01/2025

Au sein de la Direction des Services Fonctionnels et dans le but de renforcer les équipes des services supports suite à la montée en puissance des nouvelles compétences du SIEGE acquises ces dernières années et des nouvelles procédures imposées :

- Création d'un poste au grade de Rédacteur au sein de la Cellule Marchés Publics ;
- Création d'un poste au grade d'Adjoint Administratif au sein du service Finances.

Filière technique : Au 01/01/2025

- Transformation d'un poste au grade de Technicien principal 2^{ème} classe en poste au grade Technicien principal 1^{ère} classe suite à avancement de grade d'un agent.

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Ingénieur Chef Hors classe	A+	1	1
Ingénieur principal	A	2	2
Ingénieur	A	5	5
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	11	11
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	8	8
TOTAL		27	27

Il est proposé au Comité syndical de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*Associations : Coopération du SIEGE avec l'association
Electriciens sans frontières*

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter **1 % de leur budget** à des projets de coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et, depuis 2006 (avenant Pintat) dans le domaine de la distribution d'électricité et de gaz menés à l'étranger, dispositif communément appelé le « 1 % Energies ».

Les objectifs du « **1% Energies** » sont de :

- Faire reculer la pauvreté énergétique
- Lutter contre le changement climatique
- Favoriser la transition énergétique en développant les énergies renouvelables

A l'instar de plusieurs syndicats d'énergie du territoire national, le SIEGE a été **sollicité par l'association « Electriciens sans Frontières »**, ONG de solidarité internationale, qui œuvre depuis 1986 contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde, tout en s'engageant dans la majorité de ses projets pour le développement des énergies renouvelables.

Cet organisme intervient sur **35 pays** majoritairement en Afrique, Asie et Amérique du Sud en menant en moyenne **137 projets par an**.

La contribution peut se faire soit globalement, soit en choisissant un projet particulier. Dans cette optique, le SIEGE souhaiterait prioritairement **investir dans le projet d'appui au lycée technique de Kribi, au Sud-Cameroun, en vue de fiabiliser l'alimentation électrique des salles de classes informatiques en réalisant une installation photovoltaïque** et servirait par la même occasion de chantier-école à destination des étudiants.

Les résultats attendus sur cette action, en outre, serait de former 6 enseignants aux systèmes de production d'énergie photovoltaïque, de former 150 élèves à la conception, la réalisation et la maintenance des installations et d'accompagner 3 chantiers-écoles.

Il est proposé au Comité d'attribuer une contribution du projet à hauteur de 5 000 €, et d'autoriser le Président à réaliser toutes formalités administratives, y compris signature de convention, pour la réalisation de cette opération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Associations : Convention avec l'association du personnel du SIEGE et attribution d'une subvention

Les comités d'œuvres sociales (COS) ou comités d'action sociale (CAS) sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901. Elles ont pour objectif de gérer ces œuvres sociales et plus précisément, d'assurer aux agents des collectivités de meilleures conditions matérielles d'existence par le biais de versements de prestations à caractère social, mais aussi d'offrir toute une gamme de prestations dans les domaines touristiques, culturels et de loisirs.

Le SIEGE a confié ces missions à l'association du personnel depuis sa création en avril 1985, association désormais nommée OSS27.

Dans ce contexte, une convention doit être conclue entre OSS27 et le SIEGE afin d'encadrer les missions, objectifs et conditions de versement de la subvention.

La présente convention serait conclue pour une durée de 3 ans ferme à compter du 1er janvier 2025.

Les principales clauses sont les suivantes :

- Le SIEGE verse une **subvention annuelle** à l'association pour la réalisation des missions confiées, conformément aux dispositions précédentes arrêtées par délibération du comité du 28 mai 2016, à **1.3% du montant inscrit au chapitre 012** (Charges de personnel) du Budget primitif de l'exercice concerné,
- Afin de lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions, et dans la mesure où l'utilisation qui en sera faite ne présentera pas un objet commercial, le SIEGE 27 met à disposition d'OSS 27 à titre gracieux les locaux, mobiliers et matériels,
- En contrepartie, OSS 27 met en place **des prestations d'action sociale destinées au personnel du SIEGE 27** dans le respect de la réglementation applicable (Fond de secours, chèques vacances, aides à la culture, Noël des enfants des agents du SIEGE 27, sorties sportives et/ou culturelles),
- OSS 27 devra communiquer au SIEGE 27, dans un délai maximum de six mois à compter de la date de la clôture de l'exercice concerné le compte-rendu financier d'utilisation de la subvention conformément aux dispositions du décret n° 2001-498 du 6 Juin 2001, les bilans et comptes de résultats détaillés de l'association, les rapports d'activité de l'année écoulée, les procès-verbaux d'Assemblée Générale et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention dans les conditions ci-dessus exposées.



6

-
- COMPTÉ RENDU
DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT ET
DU BUREAU
SYNDICAL
-

-

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

-

BUDGET : Décision du 18/10/2024 portant sur un virement de crédit entre le C/4581 et le C/4582 en dépenses pour régularisation du trop-perçu sur un dossier technique (2 500€).

PERSONNEL : Décision du 04/11/2024 portant attribution du complément indemnitaire annuel aux agents du SIEGE 27 pour 2024.

COMPTRE-RENDU DE DÉCISIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2024

Liste complémentaire N°3 Programmation 2024 des communes rurales dites « C » : 3 opérations d'éclairage public pour 26 500 € ;

Mobilité : Convention SIEGE / HYVIA pour l'avitaillement de véhicules en hydrogène;

Mobilité : Convention d'affiliation au CM2C pour le rattachement au dispositif de médiation de la consommation dans le secteur des IRVE;

Mobilité : Déploiement des bornes de recharges électriques;

Transition énergétique : Convention relative à l'accompagnement à l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables et à la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable

Photovoltaïque : Conventions de mise à disposition et d'occupation de toiture et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une centrale photovoltaïque – Combon ;

Photovoltaïque : Contrat de vente d'énergie électrique produite à partir d'une centrale photovoltaïque dans le cadre des besoins d'un consommateur participant à une opération d'autoconsommation collective ;

Bois énergie : Convention de participation financière – Beuzeville.

-

COMPTE-RENDU DE DÉCISIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2024

-

Liste complémentaire N°4 Programmation 2024 des communes rurales dites « C » : 1 opération de renforcement pour 20 000 € ;

Méthanisation : Contribution au financement de l'étude d'injection pour un projet sur la commune de St Aubin de Scellon ;

Méthanisation : Contribution au financement de l'étude d'injection pour un projet sur la commune de Fresne Cauverville ;

CRAC 2024 : Compte-rendu d'activités 2023 ENEDIS / EDF ;

CRAC 2024 : Compte-rendu d'activités 2023 gaz.



7

-
**INFORMATIONS
DIVERSES**
-

INFORMATIONS DIVERSES

Point d'actualité Marchés

Marchés attribués du 1^{er} avril 2024 au 23 novembre 2024

Désignation	Attributaires	Date notification	Montant maximum HT € du marché	Durée du marché	Procédure
Fourniture de bornes de recharge pour véhicules électriques et services associés	SGA MOBILITY	17/04/2024	400 000 €	2 ans renouvelable 1 fois pour 1 an ou dès l'atteinte du montant HT € maximum	Formalisée
Forages dirigés Subséquent 3 Subséquent 4 Subséquent 5 Subséquent 6 Subséquent 7	Huré Canalisations	22/04/2024 03/06/2024 28/06/2024 17/10/2024 19/11/2024	A.C = 500 000 € 27 811,50 14 544,50 7 140,50 7 072,50 4 288,00	De la notification au 31/12/2025 ou dès l'atteinte du montant HT € maximum	Formalisée
Réalisation d'installations photovoltaïques en toiture : Lot 1 Mairie de St Sébastien de Morsent (27180) Lot 2 Ecole Gabrielle Caron St Didier des Bois (27370)	CONFORMTHERMIC Lots 1 et 2	30/05/2024	Lot 1 : 70 000 € Lot 2 : 55 000 €	De la notification et pour 2 ans ou dès l'atteinte du montant HT € maximum	MAPA
Missions de diagnostics structure, amiante / HAP et plomb avant travaux, de contrôles techniques, de coordination sécurité et protection de la santé et d'études géotechniques en vue de l'installation de centrales photovoltaïques : Lot 1 Diagnostics structure, amiante/HAP et plomb avant travaux Lot 2 Contrôles techniques et vérifications périodiques de l'ouvrage Lot 3 Coordinations SPS Lot 4 Etudes géotechniques	Lots 1 et 2 : SOCOTEC CONSTRUCTION SAS Lot 3 SARL SEPAQ Lot 4 ECR ENVIRONNEMENT	30/05/2024	Lot 1 : 50 000 € Lot 2 : 50 000 € Lot 3 : 50 000 € Lot 4 : 50 000 €	De la notification et pour 1 an ou dès l'atteinte du montant HT € maximum	MAPA
Réalisation d'installations photovoltaïques en toiture : Ecole primaire de Lieurey (27560)	GARCYSKI TRAPLOIR YVETOT	24/09/2024	65 000 €	1 an	Consultation directe Marché de substitution

INFORMATIONS DIVERSES

Point d'actualité Achats inférieurs à 40 000 € HT

Services Techniques

et Maintenance

Article R2122-8 du C.C.P.

MONTANT TOTAL = 36 990,60 €

NATURE	TITULAIRE	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT HT €
Travaux	REDLINGER PAYSAGES	HECOURT	Aménagement paysager DT 192412	1 657,60
Fournitures	ECLIPSE DIFUSION	MARTOT	Fourniture EP DT 262194	4 136,16
Fournitures	ECLIPSE DIFUSION	SERQUIGNY	Fourniture EP DT 261863	8 100,00
Travaux	DMP	THIBERVILLE	Mur de soutènement	1 998,00
Fournitures	ORMAZABAL	FLIPOU	Fourniture Transformateur DT	6 142,00
Travaux	SGA INDUSTRIES	PLUSIEURES COMMUNES	Fourniture et pose de piquets de terre	3 269,00
Travaux	ENGIE SOLUTIONS	DOUAINS	Fourniture et pose onduleur station hydrogène	1 328,80
Travaux	ENGIE SOLUTIONS	DOUAINS	Fourniture et pose capteur station hydrogène	1 705,60
Travaux	ENGIE SOLUTIONS	DOUAINS	Fourniture et pose écran station hydrogène	3 659,60
Travaux	ENGIE SOLUTIONS	VAL DE REUIL	Fourniture et pose compresseur station hydrogène	2 833,30
Fournitures	NORDIS	SIEGE 27	Fourniture EP DT 261847 ANNULE ET REMPLACE	2 160,00

Service Maintenance

Article R2122-3 2° du C.C.P.

MONTANT TOTAL = 37 232,66 €

NATURE	TITULAIRE	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT HT €
Fournitures	RAGNI	BAUX STE CROIX	Fourniture EP DT 261859	132,60
Fournitures	ECLATEC - AGENORE	CLAVILLE	Fourniture EP DT 261869	776,70
Fournitures	ZG LIGHTING - THORN	CONTEVILLE	Fourniture EP DT 261881	418,00
Fournitures	RAGNI	ST MARCEL	Fourniture EP DT 262222	345,00
Fournitures	ECLIPSE DIFUSION	QUITTEBEUF	Fourniture EP DT 262258	8 100,00
Fournitures	ECLIPSE DIFUSION	NASSANDRES	Fourniture EP DT 262206	8 100,00
Fournitures	ZG LIGHTING - THORN	THIBERVILLE	Fourniture EP DT 261909	1 695,00
Fournitures	ZG LIGHTING - THORN	IVILLE	Fourniture EP DT 262288	1 130,00
Fournitures	RAGNI	DAMVILLE	Fourniture EP DT 262284	1 138,00
Fournitures	RAGNI	DAMVILLE	Fourniture EP DT 262282	304,88
Fournitures	ECLIPSE DIFUSION	MARTOT	Fourniture EP DT 262302	590,88
Fournitures	ZG LIGHTING - THORN	DAMVILLE	Fourniture EP DT 262320	5 541,00
Fournitures	RAGNI	BOSGOUET	Fourniture EP DT 261987	239,00
Travaux	REB	PACY SUR EURE	Fourniture et pose fourreaux sous voie ferrée	7 381,00
Fournitures	RAGNI	CARSIX	Fourniture EP DT 262354	707,00
Fournitures	ZG LIGHTING - THORN	CORMEILLES	Fourniture EP DT 261961	565,00
Fournitures	ECLATEC - AGENORE	GAILLON	Fourniture EP DT 262408	68,60

INFORMATIONS DIVERSES

Point d'actualité Achats inférieurs à 40 000 € HT

Service Communication

Article R2122-8 du C.C.P.

MONTANT TOTAL = 5 472,53 €

Designation	Prestataire consulté	Prestataire retenu	Montant HT de l'achat
Logiciel	Sarbacane	Sarbacane	828,00 €
Petits matériels	Atelier du Beffroi	Atelier du Beffroi	364,00 €
Petits matériels	Promo Cash	Promo Cash	134,23 €
Abonnement	PanneauPocket	PanneauPocket	541,67 €
Abonnement	Groupe Moniteur La gazette	Groupe Moniteur La Gazette	440,74 €
Imprimerie	Atelier du Beffroi	Atelier du Beffroi	19,00 €
Petits matériels	Lescure	Lescure	1 781,00 €
Abonnement	Paris Normandie	Paris Normandie	233,89 €
Imprimerie	IRS Imprimerie	IRS Imprimerie	1 130,00 €

Service Transition Energétique

Article R2122-8 du C.C.P.

MONTANT TOTAL = 9 503,80 €

Designation	Prestataire consulté	Prestataire retenu	Montant HT de l'achat
Logiciel	ENOGRID	ENOGRID	600,00 €
Maintenance	LOIC MAULNY	LOIC MAULNY	240,24 €
Audit	NEPSEN	NEPSEN	3 200,00 €
Mise en conformité	COLLETTE YOHANN, AVENEL	COLLETTE YOHANN	221,81 €
Mise en conformité	COLLETTE YOHANN	COLLETTE YOHANN	76,75 €
Mise en conformité	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	1 290,00 €
Mise en conformité	DELVALLE ENERGIE	DELVALLE ENERGIE	480,00 €
Mise en conformité	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	1 280,00 €
Mise en conformité	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	685,00 €
Mise en conformité	SOCOTEC EQUIPEMENTS	SOCOTEC EQUIPEMENTS	1 240,00 €
Dépôt d'une marque	DIRECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE - INPI	DIRECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE - INPI	190,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Point d'actualité Achats inférieurs à 40 000 € HT

Autres services

Article R2122-8 du C.C.P.

MONTANT TOTAL = 48 573,52€

Service émetteur	Designation	Prestataire consulté	Prestataire retenu	Montant HT de l'achat
CARTOGRAPHIE / PCRS	Abonnement	SITDI France	SITDI France	1 200,00 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Abonnement	ACHAPUBLIC.COM	ACHATPUBLIC.COM	608,44 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Abonnement	EKSAE	EKSAE	1 589,95 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Véhicules	DIAC LOCATION	DIAC LOCATION	85,47 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Licence numérique	INFOGREFFE	INFOGREFFE	249,00 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Abonnement	ENERSTRATEGIES	ENERSTRATEGIES	450,00 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Abonnement	OXYAD SOFTWARE	OXYAD SOFTWARE	740,00 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Licence numérique	INFOGREFFE	INFOGREFFE	249,00 €
DIRECTION FONCTIONNELLE	Abonnement	CM2C	CM2C	120,00 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	CÔTE RESTAURATION	SASU FUMOIR DE SACQUENVILLE	43,64 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	BEST WESTERN	BEST WESTERN	102,73 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	BEST WESTERN	BEST WESTERN	110,45 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	MIGNARDISES SAINT HONORÉ	SASU FUMOIR DE SACQUENVILLE	727,27 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	CÔTE RESTAURATION	CÔTE RESTAURATION	35,80 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	33,18 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	35,55 €
DIRECTION GENERALE	Réception	CADRAN	CADRAN	10 226,40 €
DIRECTION GENERALE	Sécurité	WOOLF SECURITE PRIVEE	WOOLF SECURITE PRIVEE	192 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	33,18 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	L'ATELIER AU VIEUX MORSENT	L'ATELIER AU VIEUX MORSENT	1 575 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	CÔTE RESTAURATION	CÔTE RESTAURATION	38,18 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	BEST WESTERN	BEST WESTERN	
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	33,18 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	L'AUBERGE DU DONJON	L'AUBERGE DU DONJON	76,60 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	37,91 €
DIRECTION GENERALE	Petite restauration	LE PETRIN DU BUISSON	LE PETRIN DU BUISSON	18,58 €
DIRECTION GENERALE	Réception	CINEMA PATHE EVREUX	CINEMA PATHE EVREUX	4 135 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Gros Bill-inmac-amazon	amazon	468,69 €
INFORMATIQUE	Abonnement	Koesio	Koesio	465,00 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Gros Bill/Koesio / ABR	ABR	1 639,90 €
INFORMATIQUE	Consommables	Inmac Misco	Inmac Misco	295,35 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Group-solution / Koesio	Group-solution	1639,9
INFORMATIQUE	Consommables	Inmac Misco	Inmac Misco	104,37
INFORMATIQUE	Abonnement	QBS, MISCO, HETIK	HETIK	2 220,00 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Group Solutions	Group Solutions	2 051,74 €
INFORMATIQUE	Abonnement	Koesio	Koesio	79,20 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Boulangier	Boulangier	692,89 €
INFORMATIQUE	Petits matériels	Senetic	Senetic	363,94 €
INFORMATIQUE	Consommables	Inmac Misco	Inmac Misco	85,79 €

RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	EKSAE	EKSAE	175,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CARREFOUR	CARREFOUR	72,46 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	PROMOCASH	PROMOCASH	131,23 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	EKSAE	EKSAE	175,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	AMAZON	AMAZON	44,39 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	EKSAE	EKSAE	175,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	CDF FORMATIONS	CDF FORMATIONS	1 060,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	PROMOCASH	PROMOCASH	105,72 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	FIDUCIAL	FIDUCIAL	547,20 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	COLLECTIVITES EQUIPEMENTS	COLLECTIVITES EQUIPEMENTS	250,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	PROTEC QUALI CONFORT	PROTEC QUALI CONFORT	700,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	BOULANGER	BOULANGER	150,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	STEOL	STEOL	186,27 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CAP TERRITOIRES	CAP TERRITOIRES	393,39 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CAP TERRITOIRES	CAP TERRITOIRES	825,50 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	CNAM NORMANDIE	CNAM NORMANDIE	4 320,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CARREFOUR	CARREFOUR	59,74 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	LA GAZETTE FORMATIONS	LA GAZETTE FORMATIONS	1 440,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	FIDUCIAL	FIDUCIAL	89,73 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	PROMOCASH	PROMOCASH	105,72 €
RH / MOYENS GENERAUX	Equipelement des agents	STEOL	STEOL	33,31 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	BRICOMAN	BRICOMAN	37,42 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	SETON	SETON	74,55 €
RH / MOYENS GENERAUX	Pharmacie	PHARMACIE BONNEVILLE	PHARMACIE BONNEVILLE	125,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CAP TERRITOIRES	Centrale d'achat public	239,43 €
RH / MOYENS GENERAUX	Location matériel	SAUVIE	SAUVIE	49,00 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	SIGMA GRAPHIC	SIGMA GRAPHIC	235,50 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	FIDUCIAL	FIDUCIAL	414,66 €
RH / MOYENS GENERAUX	Equipelement des agents	FIDUCIAL	FIDUCIAL	948,70 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	BOULANGER	BOULANGER	742,89 €
RH / MOYENS GENERAUX	Mainenance des locaux	DELTAKLIMA	DELTAKLIMA	475,13 €
RH / MOYENS GENERAUX	Formation des agents	APAVE	APAVE	277,20 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CAP TERRITOIRES	Centrale d'achat public	276,93 €
RH / MOYENS GENERAUX	Petits matériels	CAP TERRITOIRES	Centrale d'achat public	329,50 €
RH / MOYENS GENERAUX	Consommables	FIDUCIAL	FIDUCIAL	454,67 €

INSTITUTION

Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes – Examen de gestion du SIEGE 27 sur la période 2018/2022

CONSTAT	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES	ACTION CORRECTIVE PROPOSÉE
Gouvernance			
Le SIEGE est un SIVOM et doit se réunir 4 fois/an	Obligation de faire	La tolérance visée aux précédents contrôles devient une obligation via une modification statutaire.	4 réunions planifiées en 2025
La mise en œuvre de collèges électoraux améliorerait la gouvernance de l'établissement.	Opportunité	La représentation censitaire est inadaptée au fonctionnement du SIEGE.	La réflexion, si elle doit être menée, sera portée par la prochaine mandature;
Modifier les statuts pour permettre l'adhésion du SIEGE à la SEM TEE.	Remarque mineure	Une interprétation de la Chambre infirmée par la CAA de Nantes.	sans objet
Mettre en conformité la tenue des réunions du DOB avec les dispositions du CGCT.	Obligation de faire	La réflexion de la Chambre porte exclusivement sur le comptage des élus.	Condition de quorum appréciée au DOB 2024
Préciser le régime des délégations du président.	Remarque mineure		Règlement intérieur modifié en juin 2024
Améliorer l'information du Comité sur les investissements consentis.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui du BP et discutées semblent insuffisantes,	La programmation des travaux sera présentée lors de la réunion du Comité de mars 2025 et à chaque 1 ^{er} trimestre
Renforcer l'information du Comité sur l'ensemble des achats réalisés par l'établissement.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui de chaque comité sont jugées insuffisantes,	tableau de synthèse de tous les achats présentés à chaque session du comité.
Stratégie			
Adopter un schéma directeur des investissements, et organiser les investissements en AP-CP.	Remarque majeure	La Chambre milite pour un schéma directeur adapté aux ressources.	Schéma directeur validé en Bureau syndical – AP/CP en réflexion pour la prochaine mandature
Améliorer le pilotage des investissements, en élargissant le champ de la planification .	Recommandation	Adapter la planification biennale ou triennale à un pas de temps plus long.	Recommandation à traiter en liaison avec le schéma directeur précité.

CONSTAT	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES	ACTION CORRECTIVE PROPOSÉE
Finances			
Fiabiliser la tenue des comptes, notamment en matière de comptabilité des engagements et des valeurs inactives.	Obligation de faire	La pratique tient compte d'1 forte inflation des engagements à effectif constant du service concerné depuis 2001.	Renforcement du service acté pour une mise en œuvre en 2025/2026
Régulariser les modalités de versement des subventions par le SIEGE et les conditions de transparence afférentes.	Obligation de faire	Les "subventions" visées sont limitées à 4 objets dont une correspond à une avance remboursable. Elles ont toutes fait l'objet d'une inscription budgétaire.	Modification en cours – Applicable en 2025
Mettre en adéquation le plan de comptes avec la nature de l'établissement.	Remarque majeure	La présentation fonctionnelle du plan de compte est limitée à un numéro unique.	Modification en cours – Applicable en 2025 – Développement informatique
Revoir la pratique d'emprunt d'équilibre" par une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.	Opportunité	Voté en novembre N-1, le budget N est préparé à partir de septembre, date à laquelle les résultats de l'exercice en cours ne peuvent être évalués.	Il n'est pas prévu de modifier le rythme des sessions budgétaires de l'établissement.
Créer une régie d'avances et de recettes pour la gestion de ces titres-restaurant.	Remarque mineure	La formule impérative ne trouve pas d'illustrations dans la plupart des collectivités.	Si cette remarque devait être mise œuvre, elle alourdirait encore les missions du service des finances.

CONSTAT	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES	ACTION CORRECTIVE PROPOSÉE
Commande publique			
Appliquer rigoureusement les procédures de la commande publique .	Obligation de faire	La remarque est limitée aux marchés DPEP et DPEX et son effet sur la performance des achats réalisés n'est pas démontrée.	Le formalisme de l'entité adjudicatrice (vs Pouvoir adjudicateur) sera dorénavant respecté.
Sécuriser l'utilisation de la notion d'offres "inacceptables" dans les procédures menées.	Remarque majeure	La remarque est limitée à un seul marché 2018.	La qualification d'entité adjudicatrice devrait permettre de répondre à cette.
Formaliser des objectifs de performance en matière d'achat et améliorer la formation des agents à la sécurisation des procédures.	Remarque mineure	Le tableau de bord trimestriel n'a pas été exploité par la Chambre.	Limitée à 1 agent ETP, la cellule "Marchés" devra être renforcée.
Concessions			
Renforcer le contrôle sur le concessionnaire (qualité du contenu des CRAC).	Recommandation	Recommandation non comprise: le CRAC est normé et le contrôle est réalisé dans des formes similaires au TEN.	Coordination TEN / Enedis à prévoir.
Renforcer la représentativité du Comité syndical au sein de la CCSPL.	Remarque mineure	Remarque non comprise.	Modification de la composition de la CCSPL actée en juin 2024
Ressources Humaines			
Régulariser les conditions d'octroi du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).	Obligation de faire	La délibération du 26/11/2016 confiait au président le soin de répartir le CIA à partir d'une ligne votée au BP 2017 qui n'a pas varié depuis.	- Information de l'attribution du CIA en Comité syndical, - Adoption d'une délibération en cas de modification des crédits.
Travaux			
Evaluer précisément les contributions respectives des travaux sur les réseaux de télécommunications et leurs évolutions.	Recommandation	Remarque non comprise en ce que la méthode respecte scrupuleusement l'article L.2224-35 du CGCT	Attendre les évolutions législatives en la matière.

-
**PROCHAINS
RENDEZ-VOUS**
-

Vendredi 21 mars 2025

Comité syndical | *Visioconférence*

Samedi 24 mai 2025

Comité syndical | *CADRAN - Evreux*

Vendredi 07 novembre 2025

Débat d'orientations budgétaires | *Cinéma PATHE – Evreux*

Vendredi 14 novembre 2025 (2^{ème} date si quorum non atteint)

Débat d'orientations budgétaires | *Visioconférence*

Samedi 29 novembre 2025

Comité syndical | *CADRAN - Evreux*

À BIENTÔT



12 Rue Concorde, 27930 Guichainville
tel. 02 32 39 82 00 | siege27-direction@siege27.fr

SIEGE27.FR